

OSE Pharma lance son introduction en Bourse sur Euronext Paris

Fourchette indicative : de 8,00 € à 10,80 € par action

Taille de l'offre : 15,9 M€ par augmentation de capital

Période de placement : du 9 au 24 mars 2015

OSE PHARMA DEVELOPPE UNE NOUVELLE ARME DE L'IMMUNOTHERAPIE CONTRE LES CANCERS

- **Memopi®** : une technologie d'immunothérapie spécifique, innovante et brevetée
- **Produit Tedopi® en clinique** : Phase 3 lancée en 2015 dans le cancer du poumon (USA et Europe)
- **Futures combinaisons thérapeutiques** avec d'autres immunothérapies ou des thérapies ciblées

Paris, 9 mars 2015 – OSE Pharma SA, société biopharmaceutique qui développe des produits d'immunothérapie spécifique contre le cancer au stade invasif, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Euronext Paris). Le visa 15-078 a été apposé le 6 mars dernier par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de OSE Pharma, comprenant un document de base enregistré le 17 septembre 2014 sous le numéro I.14-056 et une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

OSE PHARMA : NOUVELLE ARME DE L'IMMUNOTHERAPIE T SPECIFIQUE CONTRE LES CANCERS INVASIFS

- **L'immunothérapie en oncologie** devient une réalité clinique et suscite un espoir pour les malades en mobilisant leurs propres défenses immunitaires pour combattre le cancer.
- **Pour son produit phare Tedopi®** : le **programme clinique de Phase 3** d'OSE Pharma est prévu en 2015 et se déroulera en Europe et aux USA en vue d'un enregistrement dans le cancer du poumon non à petites cellules. Les patients entreront dans l'essai au stade invasif ou métastatique et seront des patients répondeurs HLA-A2 (45% de la population).
- Tedopi® est une combinaison innovante et brevetée de 10 épitopes. Ces épitopes (petits peptides déclencheurs des réactions immunes) sont optimisés. Choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse immunitaire T (HLA-A2 et TCR), ces « néo épitopes » déclenchent une réponse immunitaire plus forte et visent 5 antigènes tumoraux exprimés dans de nombreux cancers.
- Tedopi® entrera dans des **nouvelles combinaisons thérapeutiques en Phase 2** dans le cadre de partenariats industriels (autres immunothérapies ou thérapies ciblées) pour augmenter l'efficacité clinique en maintenant une qualité de vie chez des patients sévèrement atteints.
- Tedopi® est considéré comme une médecine personnalisée en Europe, le produit a obtenu un statut orphelin aux Etats-Unis permettant une accélération du développement clinique.

DEMARRAGE EN 2015 D'UNE ETUDE PIVOT DE PHASE 3 DANS LE CANCER DU POUMON EN EUROPE ET AUX USA

Tedopi® a été testé en clinique Phase 2b dans le cancer du poumon dit « non à petites cellules »¹, au stade invasif et

¹ Cancer du poumon dit « non à petites cellules souvent appelé NSCLC (non-small cell lung cancer) – 88% des cancers du poumon

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE PHARMA ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions de OSE PHARMA ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. OSE PHARMA n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis d'Amérique. Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

métastasé, après échec d'au moins une première ligne thérapeutique, et pour des sujets HLA-A2 positifs. Les résultats ont démontré une augmentation significative de la survie des patients corrélée à la réponse immune.

Cet essai a montré un taux de survie à 1 an de 59% pour le groupe traité avec Tedopi®. Aujourd'hui, ce taux est, pour les traitements enregistrés en deuxième ligne thérapeutique, de 33%². La médiane de survie des patients traités avec Tedopi® est à 17 mois, contre 12 mois pour le groupe de contrôle. A long terme (4 ans), le taux de survie constatée des patients traités est très encourageant et atteint 25% à 4 ans.

OSE Pharma prépare actuellement le lancement d'une étude pivot de Phase 3 (dernière étape avant la demande d'autorisation de mise sur le marché) de Tedopi®. Le protocole de cette étude est le même en Europe et aux Etats-Unis. Le lancement de cette étude internationale est prévu pour le deuxième semestre de 2015. Il portera sur 500 patients atteints de cancers du poumon « non à petites cellules » invasifs ou métastasés (stade IIIB invasif ou stade IV métastatique) et qui expriment HLA-A2. Tedopi® sera évalué comme traitement de deuxième ligne, pour des patients sur lesquels le traitement de première ligne (comme la chimiothérapie) n'a pas été efficace.

Les travaux préparatoires sont déjà engagés, en particulier un accord a été signé en janvier 2015 avec la société d'essais cliniques (CRO) Orion-Simbec basée en Grande Bretagne pour cet essai de Phase 3 international.

Dominique Costantini, Directrice Générale et co-fondatrice d'OSE Pharma, déclare : « Les bons résultats de l'étude de Phase 2 de notre produit Tedopi® appliqué au cancer du poumon, constituent un espoir pour les patients, tant en espérance de vie qu'en qualité de vie. Ce projet d'introduction en bourse marque une étape importante du développement d'OSE Pharma, et permettra de mener à bien notre étude de Phase 3 de Tedopi® qui devrait commencer en 2015 dans cette maladie. Nous serons ainsi en mesure d'avancer vers la mise sur le marché d'une immunothérapie T spécifique innovante et personnalisée. »

LE CANCER DU POUMON AVANCÉ : UN BESOIN MEDICAL FORT

Le cancer du poumon est le cancer le plus meurtrier toutes zones géographiques confondues, avec 1,58 million de nouveaux cas diagnostiqués en 2012 et 1,39 million de décès en 2012³. Malgré les différents traitements disponibles aujourd'hui, les taux relatifs de survie restent très faibles au stade métastatique⁴.

A ce jour, sur la seule indication du cancer du poumon NSCLC, OSE Pharma estime le marché potentiel de Tedopi® au pic des ventes à environ 2 milliards d'euros

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

- Admission sur Euronext Paris, Code ISIN : FR0012127173 ; Mnémonique : OSE
- **Fourchette indicative du prix d'offre comprise entre 8,00 euros et 10,80 euros par action**
- **Taille initiale de l'offre : 1 700 000 actions nouvelles**, soit environ **15,98 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 euros
- **Offre à Prix Ouvert (OPO)** pour les investisseurs particuliers et **Placement Global** destiné aux investisseurs institutionnels (en dehors des Etats-Unis)
- **Clause d'extension** portant sur un maximum de 255 000 actions nouvelles, portant le produit de l'offre à 18,4 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 euros
- **Option de surallocation** portant sur 293 250 actions, portant le produit brut de l'offre à environ 21,1 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 euros
- **Date de clôture de l'offre** : 24 mars 2015 pour l'OPO à 17 heures pour le Placement Global
- **Utilisation des fonds levés** : Les fonds levés dans le cadre de cette introduction en bourse ont pour but de financer le déroulement de l'étude pivot de Phase 3 de Tedopi® dans le cancer du poumon à un stade avancé. Ils permettent également de lancer des études complémentaires sur les bénéfices de Tedopi® renforçant ainsi son rationnel scientifique et médical en particulier dans le cadre de métastases cérébrales et augmentant les probabilités de partenariat avec des industriels pharmaceutiques.

² Ciuleanu T et al 2012- Hanna N et al 2004) (Garassino MC et al 2013).

³ Sur la base d'études indépendantes issues des études épidémiologiques internationales OMS - Globocan 2012

⁴ American Cancer society – revue 22/05/2013

Structure de l'offre

Offre à prix ouvert auprès du public en France et **placement global** principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, à l'exception notamment des Etats-Unis, de 1 700 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à souscrire en numéraire par voie d'offre au public pouvant être portée à un nombre maximum de 2 248 250 actions nouvelles (en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

Fourchette de prix indicative⁵

De 8,00 € à 10,80 € par action

Eligibilité PEA et PEA PME

A la date du Prospectus, les actions de la Société constituent des actifs éligibles aux PEA « PME-ETI ».

Taille initiale de l'offre

1 700 000 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, soit environ 15,98 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 €.

Clause d'extension

La taille de l'offre peut être portée à un maximum de 1 955 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »), soit 18,4 M€.

Option de surallocation

En cas d'exercice intégral de l'Option de surallocation, la taille de l'offre sera d'un maximum de 2 248 250 actions nouvelles soit environ 21,1 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 €.

Engagements de souscription

Plusieurs investisseurs se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 10 763 k€, soit environ 65,5% du montant brut de l'Offre (avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,40 €).

Une partie des engagements (9 586 k€) sera souscrite en numéraire et le solde de ces engagements (1 177 k€) se fera par compensation de créances converties en capital de la Société.

Il est précisé que les engagements de souscriptions de plusieurs investisseurs, pour un total d'environ 9 393 k€, seront servis en priorité et intégralement. Tous les autres engagements de souscription reçus par la Société sont sans priorité spécifique et pourraient être réduits au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande.

Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.

Engagement d'abstention de la Société

La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.

Engagement de conservation

Les principaux actionnaires (dont les concertistes), membres des organes de direction et/ou administrateurs de la Société, représentant 86,3% du capital avant l'opération, ont souscrit un engagement de conservation portant sur

⁵ Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre ne pourra pas être fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix.)

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

100% de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.

Calendrier indicatif (résumé)

9 mars 2015	Ouverture de l'Offre (Offre à prix Ouvert et Placement Global)
24 mars 2015	Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) Clôture de l'Offre à prix Ouvert (OPO) à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
25 mars 2015	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Résultats de l'Offre Début de la période de stabilisation éventuelle
27 mars 2015	Règlement et livraison des actions (OPO et Placement Global)
30 mars 2015	Premiers échanges sur Euronext Paris
24 avril 2015	Date limite d'exercice de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 24 mars à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 24 mars 2015 à 17 heures (heure de Paris).

Codes de l'action OSE Pharma

- Nom de la société: OSE Pharma
- ISIN: FR0012127173
- Symbol: OSE
- Compartiment: C
- Secteur: 4573 – Biotechnology (classification ICB)

Intermédiaires financiers

Chef de File et Teneur de Livre

Invest Securities
Société de Bourse

Conseil

Invest Securities
Corporate Finance

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, composé d'un document de base enregistré le 17 septembre 2014 sous le numéro I.14-056 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de OSE Pharma, Pépinière Paris Santé Cochin, 29 bis, rue du Faubourg Saint Jacques – 75014 Paris, France. Le prospectus peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF (www.amf-france.org) et de OSE Pharma (www.osepharma.com).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération visée le 6 mars 2015 sous le numéro 15-078, et en particulier sur le fait qu'à ce jour, les produits sont en cours de développement, que la Société ne réalise pas de chiffre d'affaires et n'est pas en mesure de verser de dividende.

A propos d'OSE Pharma

OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre le cancer grâce à sa technologie Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique et apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.

Son produit phare, Tedopi® (anciennement Texopi®), est une combinaison de 10 épitopes optimisés, dirigés contre 5 antigènes tumoraux à la fois. Dans son application clinique la plus avancée, il fera l'objet d'une étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon « non à petites cellules » (NSCLC) pour des patients HLA A2 positifs. Tedopi® a reçu le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis et en Europe est considéré comme une médecine personnalisée sur une population de patients répondeurs HLA-A2.

Par ailleurs Tedopi® (OSE-2101) peut être développé en Phase 2 dans d'autres indications toujours chez des patients répondeurs HLA-A2 positifs en oncologie (ovaires, colon, seins, prostate). Il est également envisagé en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie ou de thérapie ciblée.

Tedopi® vise cinq antigènes tumoraux à la fois (TAA). Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Le produit contient dix épitopes dérivés de ces 5 antigènes tumoraux. Ces épitopes optimisés ou « néo-épitopes », sont choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse T (HLA-A2 et TCR), Ces « néo-épitopes » génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à détruire les cellules tumorales qui expriment HLA-A2 et un des antigènes tumoraux visés.

Depuis 2012, Emile Loria et Dominique Costantini, deux entrepreneurs expérimentés de la biotechnologie ont fondé OSE Pharma. La société est basée à Paris, à l'hôpital Cochin. En 2014, la société a finalisé l'acquisition des actifs de la technologie Memopi®, des droits mondiaux et du savoir-faire connexe. L'acquisition de Memopi® se fonde sur l'expérience d'Emile Loria qui a été, en tant qu'ancien CEO d'Epimmune, à l'initiative du passage en développement clinique de ce produit novateur de l'immunothérapie du cancer.

Contacts presse

OSE Pharma sa

Dominique Costantini, Directeur Général
dominique.costantini@osepharma.com
Mob +33 6 13 20 77 49

Alexis Peyroles, Directeur Administratif et
Financier
Alexis.peyroles@osepharma.com
Mob : +33 6 11 51 19 77

Citigate Dewe Rogerson

Laurence Bault / Lucie Larguier
+33 1 53 32 84 78
laurence.bault@citigate.fr

ComCorp

Florence Portejoie / Anne Hardy
+33 6 88 84 81 74 -
fportejoie@comcorp.fr

Avertissement :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions ou d'autres titres financiers OSE PHARMA dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions ou autres titres financiers n'est faite, ni ne sera faite ni en France ni à l'étranger, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF, conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE modifiée.

En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de OSE Pharma ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de OSE PHARMA ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de OSE PHARMA

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et OSE PHARMA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Offre se présente comme suit : offre au public de titres financiers visant les investisseurs de détail en France et placement privé (i) destiné à un nombre limité d'« investisseurs institutionnels qualifiés » (IIQ) aux États-Unis (définition de la règle 144A du U.S. Securities Act), proposé sous une forme n'exigeant pas d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act, et (ii) destiné à certains investisseurs institutionnels (investisseurs qualifiés ou institutionnels en vertu de la législation du pays concerné) hors États-Unis, conformément au règlement S de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières, sous sa forme actuelle. Des placements privés sont possibles dans des États membres de l'Espace Economique Européen en vertu d'une autre exemption prévue par la directive Prospectus transposée en droit national. Les actions nouvelles de la Société visées par l'Option de sur-allocation (les « Actions proposées ») n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act, ni auprès d'une autorité de contrôle quelconque aux États-Unis, et ne peuvent être proposées, vendues, nanties ou cédées d'aucune autre façon, sinon dans le cadre d'une exemption des exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act ou d'une transaction n'y étant pas soumise, et dans le respect de la législation des États.

Ni la Société, ni le Chef de File-Teneur de Livre ne proposent à la vente les Actions proposées, ni ne sollicitent une offre d'achat de celles-ci, auprès de quelque personne que ce soit se trouvant dans un pays ou État où une telle vente ou sollicitation est interdite ; il en va de même du Prospectus. Les Actions proposées ne peuvent être proposées à la vente ni vendues, directement ou indirectement, et le Prospectus ni aucun autre document en rapport avec l'Offre ne peuvent être diffusés ou adressés à quiconque, dans quelque pays que ce soit, sauf dans un contexte caractérisé par le respect de l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur. Il incombe à quiconque se trouverait en possession du Prospectus de s'informer quant aux restrictions précitées, et de s'y conformer. La Société et le Chef de File-Teneur de Livre ne sauraient être tenus pour responsables de toute violation desdites restrictions, qu'elle soit ou non le fait d'un acheteur potentiel des Actions proposées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur ou être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres objet de ce communiqué nécessitant la publication par OSE PHARMA d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les actions OSE PHARMA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OSE PHARMA d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières. Il s'adresse uniquement aux personnes qui : (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionnals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order ») (l'« Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-056 le 17 septembre 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels OSE PHARMA évolue.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 15-078 en date du 6 mars 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A - Introduction et avertissement		
A1.	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public et dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement General de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2.	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B - Information sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	OSE Pharma (la « Société »).
B.2	Siège social/ Forme juridique/ Droit applicable/ Pays d'origine	<p>- Siège social : Pépinière Paris Santé Cochin, 29 bis, rue du Faubourg Saint Jacques – 75014 Paris, France.</p> <p>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.</p> <p>- Droit applicable : droit français.</p> <p>- Pays d'origine : France</p>
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie spécifique contre le cancer grâce à une technologie appelée Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique. OSE-2101 (Tedopi®, nom de marque du produit anciennement dénommé Texopi®), le produit le plus avancé d'OSE Pharma développé dans le cancer du poumon, apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.</p> <p>Pour Tedopi®, la Société prévoit une étude pivot de phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon dit « non à petites cellules » (NSCLC). Par ailleurs, la technologie peut également être développée en phase 2 en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie par exemple de type checkpoint inhibiteurs non spécifique et il est également envisagé un développement clinique dans d'autres indications en oncologie (cancers de l'ovaire, du colon, du sein, de la prostate).</p> <p>Tedopi® vise cinq antigènes tumoraux (TAA) à la fois. Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Tedopi® contient dix épitopes optimisés (fragment d'antigène tumoral pertinent ou « néo-épitopes »). Ces épitopes optimisés ont été choisis et modifiés pour une liaison accrue aux récepteurs de la réponse T (HLA-A2 et TCR). Ces « néo-épitopes » génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à détruire les cellules tumorales qui expriment HLA-A2 et un des antigènes tumoraux visés.</p> <p>Cette immunothérapie s'adresse à des patients répondeurs dits HLA-A2 positifs (HLA-A2 est un récepteur clé de la réponse T spécifique) et cette thérapie est de ce fait une médecine personnalisée car s'adressant à des patients répondeurs (voir Chapitre 6 du Document de Base). Si les développements de ce programme échouaient, ou qu'ils n'étaient pas in fine commercialisés ou si la Société n'arrivait pas, en parallèle, à diminuer sa dépendance vis-à-vis de ce programme, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient être significativement affectés.</p> <p>Tedopi® a obtenu des résultats positifs de phase 2 chez les patients atteints de cancers du poumon, à un stade avancé invasif ou métastatique et lourdement pré-traités (entrant dans l'essai en deuxième ligne thérapeutique et en troisième ligne thérapeutique et plus). Une survie globale médiane de 17 mois a été observée et</p>

		<p>elle est significativement corrélée à la réponse T cytotoxique, démontrant que la combinaison multi-épitopes joue un rôle thérapeutique grâce à la stimulation de la réponse immunitaire T spécifique. Par comparaison, les produits enregistrés en 2^e ligne thérapeutique dans le cancer du poumon ne dépassent pas 5 à 8 mois en médiane de survie, étant précisé qu'il n'y a pas à ce jour et à la connaissance de la Société de produit enregistré en 3^eme ligne thérapeutique.</p> <p>OSE-2101 combinant plusieurs épitopes et visant plusieurs antigènes tumoraux, la combinaison permet d'envisager des réponses immunitaires et cliniques sur d'autres types de cancer (ovaire, colon, prostate, sein). A ce jour, l'objectif de la Société est de lancer et gérer la phase 3 de son produit phare sur le cancer du poumon afin de confirmer les résultats obtenus en phase 2 et obtenir l'AMM ; et de lancer, avec des partenaires industriels, une étude de phase 2 en combinaison avec d'autres traitements du cancer (immunothérapie ou thérapies ciblées). Enfin ce produit peut être étudié cliniquement dans d'autres types de cancers chez des patients HLA-A2 positifs. Le portefeuille propriétaire de la Société comprend ainsi plusieurs applications cliniques pour son médicament d'immunothérapie T spécifique.</p> <p>La Société a également en portefeuille un projet clinique indépendant dans la mucoviscidose, une maladie orpheline d'origine génétique caractérisée par une altération progressive de la fonction respiratoire grâce à une molécule présentant des propriétés anti-inflammatoires nouvelles. Cette molécule bénéficie d'une sécurité déjà largement établie en clinique ce qui permet de préparer immédiatement un essai clinique de phase 2, visant à obtenir une réponse sur la dose efficace.</p> <p>Pour les développements en phase 2, les risques sont inhérents aux essais cliniques sur l'Homme, à savoir l'absence d'efficacité ou une tolérance insuffisante.</p>
<p>B4.</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En mars 2014, OSE Pharma acquiert via la société OPI les actifs, les droits mondiaux et le savoir-faire de la technologie OSE-2101 pour tous les cancers d'intérêt exprimant HLA-A2. La société OSE Pharma International (OPI SA) à Genève devient la filiale d'OSE Pharma, et les actionnaires d'OSE Pharma International deviennent actionnaires d'OSE Pharma. ▪ En juin 2014, l'ensemble des résultats obtenus et l'essai clinique pivot de phase 3 prévu sont présentés aux deux agences réglementaires en Europe et aux Etats-Unis : l'EMA et la FDA. Les éléments du protocole de phase 3 sont acceptés par les deux agences d'enregistrement aux Etats-Unis (FDA : procédure de fin de phase 2 et pré-phase 3) et en Europe (Agence européenne : un avis scientifique positif est obtenu sur le protocole de phase 3 proposé). ▪ En juillet 2014, une levée de fonds est conclue auprès de « family offices » européens, d'experts du monde pharmaceutique et de fonds spécialisés. Les principaux objectifs de cette levée de fonds sont la préparation de la fabrication des produits issus de la technologie d'OSE-2101 pour l'étude de phase 3. ▪ En janvier 2015, Besançon Participations a souscrit un emprunt obligataire court terme (3 mois) auprès de la Société pour un montant de 1 000 k€ et à échéance du 20 avril 2015. Celui-ci pourra être converti en capital par compensation de créance en cas d'offre au public. ▪ En février 2015, Monsieur David de Weese et la société Financière Tuileries

		<p>Développement ont souscrit un emprunt obligataire court terme (3 mois) auprès de la Société pour un montant respectivement de 50 k€ et de 100 k€ et à échéance du 16 mai 2015. Ces deux emprunts obligataires augmentés des intérêts pourront être convertis en capital par compensation de créance en cas d'offre au public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chiffre d'affaires 2014 de la Société est nul (non audité). ▪ La Société a signé un accord avec Simbec-Orion pour la sous-traitance de son essai pivot de phase 3. Une partie de la rémunération sera payée en BSA 2014 ▪ La Société a prévu d'attribuer 262 000 BSA 2014 supplémentaires. ▪ La Société a déposé le 6 novembre 2014 une demande de brevet internationale sur la thérapie immunitaire T spécifique pour une utilisation dans le traitement des métastases cérébrales de patients HLA-A2 positifs. ▪ La Société a procédé au dépôt de la marque TEDOPI® qui va remplacer la marque Texopi®. ▪ La trésorerie disponible au 28 février 2015 est de 2 000 k€ (non audité).
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe auquel l'émetteur appartient</p>	<p>Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE Pharma International, société anonyme dont le siège social est situé en Suisse (dénommée OPI SA).</p> <p>OSE Pharma International au capital social de 100.000 francs suisses, a été créée en février 2012 et a pour objet social l'acquisition, la détention, l'exploitation, la valorisation et la commercialisation de droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie ; la recherche et le développement de produits et traitements issus de ces droits, la conduite d'études et essais cliniques, la concession de licences ; l'identification et la mise en relation de partenaires et d'investisseurs scientifiques, financiers, industriels et gouvernementaux ; la participation à des entreprises actives dans le même secteur (dans le respect de la LFAIE) ; cela sur le continent américain.</p> <p>Son principal actif est les droits mondiaux relatifs à la composition de peptides nécessaire à la technologie d'OSE-2101. Elle ne compte aucun salarié.</p> <p>Le chiffre d'affaires (non audité) sur l'exercice 2014 était de 5,70 euros et enregistré une perte nette de 36, 8 k€.</p>
<p>B.6</p>	<p>Principaux actionnaires</p>	<p>A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'établit à 1.605.189,40 euros, divisé en 8.025.947 actions dont 347.822 actions de préférence de classe B (« Actions B »), entièrement libérées.</p> <p>L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 septembre 2014 a constaté la conversion automatique de la totalité des Actions B en actions ordinaires à la date de la première cotation des actions de la Société sur Euronext en application des dispositions statutaires, à raison d'une action ordinaire par action de préférence, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext de Paris.</p>

Situation de l'actionnariat à la date du Prospectus sur une base diluée et non diluée toutes actions confondues (actions ordinaires et Actions B) :

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 601 447	44,87%	3 605 596	40,99%
Guy Chatelain	275 000	3,43%	285 000	3,24%
Dominique Costantini	1 843 750	22,97%	1 875 000	21,32%
MS Medical Synergy	750 000	9,34%	750 000	8,53%
Sous-Total Concert	6 470 197	80,62%	6 515 596	74,07%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,55%	266 667	3,03%
Sigma Gestion	31 250	0,39%	62 500	0,71%
Financière Tuileries Développement	37 500	0,47%	63 505	0,72%
Financière du Bac	37 500	0,47%	50 000	0,57%
Bac Investissement	31 250	0,39%	41 667	0,47%
EMA Finances	25 000	0,31%	33 333	0,38%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,23%	25 000	0,28%
Health Innovation One	9 375	0,12%	12 500	0,14%
Ibero	25 000	0,31%	33 333	0,38%
Sous-Total Investisseurs	420 625	5,24%	588 505	6,69%
Public	1 135 125	14,14%	1 692 342	19,24%
Total	8 025 947	100%	8 796 443	100%

Il est précisé que les instruments dilutifs détenus par le Public représentent 72% de l'ensemble des instruments dilutifs.

Les BSA 2012 et BSA 2014 ont été attribués aux investisseurs antérieurs au processus d'introduction en bourse, ayant permis, par leur connaissance technique, leurs moyens ou leur expertise, de doter la Société des outils et ressources qui lui ont permis d'initier le processus d'introduction en bourse. Les BSA 2015 seront attribués aux détenteurs des obligations souscrites en 2015 suivant le ratio 1,25 BSA 2015 pour une action souscrite à l'introduction en bourse.

Le tableau ci-dessus tient compte des instruments dilutifs suivants :

- 200 000 actions nouvelles issues de l'exercice des 40 000 BSA 2012-1
- 413 981 actions nouvelles issues de l'exercice des 413 981 BSA 2014 souscrits, attribués ou à attribuer
- 156 514 actions nouvelles issues de l'exercice des 156 514 BSA 2015 à attribuer (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 9,40 €).

A la date du Prospectus, il existe une action de concert entre Emile Loria, la société MS Medical Synergy SA qu'il contrôle, Guy Chatelain et Dominique Costantini. Cette action de concert prévoit de définir une position commune entre les signataires lors des votes au Conseil d'administration et en Assemblée générale. Aux termes de cette action, les concertistes détiennent ensemble 80,6 % du capital et des droits de vote de la Société, et contrôlent donc ensemble la Société au sens des dispositions de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cet accord de concert perdurera en cas de cotation sur un marché réglementé.

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	Bilan annuel combiné (audité et établi en normes IFRS)		
		Comptes annuels combinés (en k€)		
		31/12/2013	31/12/2012	
		Actifs non courants	28	28
		dont Actifs financiers	28	28
		Actifs courants	308	254
		dont Créances clients et comptes rattachés	0	9
		dont Autres actifs courants	29	60
		dont Trésorerie	280	185
		Total Actif	336	282
		Comptes annuels combinés (en k€)		
		31/12/2013	31/12/2012	
		Capitaux Propres combinés	-864	-633
		dont Capital social	527	527
		dont Primes d'émission	1	0
		dont Réserves et report à nouveau	-1 141	276
		dont Résultat combiné	-250	-1 436
		Passifs non courants	1 147	831
		dont Dettes financières - part non courantes	1 147	831
		Passifs courants	53	84
		dont Dette fournisseurs et comptes rattachés	50	71
		dont Dettes fiscales et sociales	3	8
		dont Autres dettes		5
		Total Passif	336	282

Compte de résultat combiné (audité et établi en normes IFRS)

Comptes annuels combinés (en k€)	2013	2012
	12 mois	10 mois*
Produits de l'activité	0	0
dont Chiffre d'affaires	0	0
dont Autres produits de l'activité	0	0
Frais de recherche et développement	-154	-1 309
Frais généraux	-90	-136
Charges liées aux paiements en actions	-6	0
Résultat opérationnel	-250	-1 445
Produits financiers	0	9
Autres charges financières	0	0
Résultat avant impôts sur le résultat	-250	- 1 436
Impôt sur le Résultat	0	0
Résultat net combiné	-250	- 1 436

(*)Exercice du 1er février (date de création d'OPI) au 31 décembre

Flux de trésorerie combiné (audité et établi en normes IFRS)

Comptes annuels audités (en k€)	2013	2012
	12 mois	10 mois*
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	-236	-1 393
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	0	527
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	318	802
Variation de la trésorerie	95	-64
Trésorerie à l'ouverture	185	249
Trésorerie à clôture	280	185

(*)Exercice du 1er février (date de création d'OPI) au 31 décembre

Comptes semestriels consolidés (audité et établi en normes IFRS)

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Comptes semestriels consolidés (en k€)	30/06/2014 (consolidé)	31/12/2013 (consolidé)
--	---------------------------	---------------------------

Actifs non courants	28	28
<i>dont Actifs financiers</i>	28	28
Actifs courants	2 828	308
<i>dont Autres actifs courants</i>	87	29
<i>dont Trésorerie</i>	2 741	280
Total Actif	2 856	336

Comptes semestriels consolidés (en k€)	30/06/2014 (consolidé)	31/12/2013 (consolidé)
--	---------------------------	---------------------------

Capitaux Propres combinés	1 469	- 864
<i>dont Capital social</i>	1 598	527
<i>dont Primes d'émission</i>	1 790	1
<i>dont Réserves et report à nouveau</i>	- 1 265	-1 141
<i>dont Résultat combiné</i>	- 655	- 250
Passifs non courants	1 156	1 147
<i>dont Dettes financières - part non courantes</i>	1 156	1 147
Passifs courants	231	53
<i>dont Dette fournisseurs et comptes rattachés</i>	230	50
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	1	3
Total Passif	2 856	336

Compte de résultat semestriel condensé (audité et établi en normes IFRS)

	2014	2013
Comptes semestriels condensés (en k€)	6 mois	6 mois
	(Consolidé)	(combiné)
Produits de l'activité	0	0
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Autres produits de l'activité</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Frais de recherche et développement</i>	<i>-387</i>	<i>-79</i>
<i>Frais généraux</i>	<i>-132</i>	<i>-43</i>
<i>Charges liées aux paiements en actions</i>	<i>-135</i>	<i>0</i>
Résultat opérationnel	-654	-122
Produits financiers	0	0
Autres charges financières	-1	0
Résultat avant impôts sur le résultat	-654	-123
Résultat net consolidé	-655	-123

Flux de trésorerie semestriel (audité et établi en normes IFRS)

		2014	2013
		6 mois	6 mois
		(en k€)	
		Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	-399 -117
		Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	0 0
		Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	2 869 260
		Variation de la trésorerie	2 461 142
		<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>280 185</i>
		Trésorerie à clôture	2 741 327
B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.	
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.	
B.1 0	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.	
B.1 1	Fonds de roulement net	<p>La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 est de 1 096 k€.</p> <p>La trésorerie disponible au 28 février 2015 est de 2 000 k€ (non audité).</p> <p>A la date du Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</p> <p>La Société estime que celle-ci devrait lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'à fin juin 2015, après notamment le lancement et le paiement des travaux préparatoires nécessaires pour la fabrication des lots de médicaments.</p> <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le Prospectus est estimé à 4 600 k€. Ce montant intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inclusion des patients dans son programme clinique de phase 3. - le paiement des dépenses courantes. - l'encaissement du Crédit Impôt Recherche. 	

		<p>L'augmentation de capital d'un montant brut de 15 980 k€ (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €) constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'Opération, d'un montant de 10 200 k€ (souscription au trois quarts au moins du nombre d'Actions Nouvelles offertes sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8 €) dont 1 150 k€ par compensation en capital des obligations à court terme émises par la Société en janvier et février 2015, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.</p> <p>Enfin, si les conditions de marché ne permettaient pas de réaliser cette Opération, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé. Elle devrait, en outre, rembourser les obligations à court terme à hauteur de 1 000 k€ en avril 2015 et 150 k€ en mai 2015 ainsi que les intérêts.</p>
Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'ensemble des actions composant le capital social, soit 8.025.947 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire (les « Actions Existantes ») ; et – 1 700 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 1 955 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et à un maximum de 2 248 250 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>Les chiffres mentionnés ci-dessus s'entendent post réalisation de la conversion automatique à compter de l'admission et de la première cotation des actions de la Société, de l'ensemble des actions de préférence Actions B existantes en actions ordinaires à raison d'une (1) action ordinaire pour une (1) action de préférence.</p> <p>A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Code ISIN : FR0012127173 Mnémonique : OSE Compartiment : C Secteur d'activité : 7211Z - Recherche-développement en biotechnologie ICB Classification : 4573 – Biotechnology.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.

C.3	Nombre d'actions émises/Valeurs nominale des Actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 1 700 000 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 1 955 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un maximum 2 248 250 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 0,20 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes, aux Actions Nouvelles et aux Actions Nouvelles supplémentaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote / droit de vote double ; - droit d'information des actionnaires ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>
C.6	Existence d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext qui devrait être diffusé le 25 mars 2015, selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris devrait intervenir le 25 mars 2015 et les 1^{ères} négociations devraient débuter le 30 mars 2015.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la Société.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.</p>

Section D - Risques

<p>D.1</p>	<p>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</p>	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <p>Risque de liquidité</p> <p>La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Compte tenu des augmentations de capital d'environ 3 200 k€ réalisées au cours des mois de juin et juillet 2014 ainsi que les émissions obligataires court terme (3 mois) de 1 150 k€ intervenues en janvier et février 2015, OSE Pharma considère que sa trésorerie disponible à la date du Prospectus ne devrait pas lui permettre de financer ses dépenses d'exploitation courante pour les 12 prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 est de 1 096 K€. La trésorerie disponible au 28 février 2015 est de 2 000 k€ (non audité). La Société estime que celle-ci devrait lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'à fin juin 2015, après notamment le lancement et le paiement des travaux préparatoires nécessaires pour la fabrication des lots de médicaments.</p> <p>Le montant nécessaire au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le Prospectus est estimé à 4 600 k€.</p> <p>La Société a pour objectif de débiter à court terme une étude de phase 3 nécessitant des ressources significatives. Elle ne dispose pas à ce jour de moyens suffisants pour réaliser cette étude de phase 3 dans son intégralité et envisage ainsi de se financer auprès des marchés financiers.</p> <p>La Société entend par ailleurs bénéficier des aides publiques existantes, du type crédit d'impôt recherche.</p> <p>L'acquisition des droits mondiaux sur le médicament d'immunothérapie T-spécifique contre le cancer OSE2101 s'est faite sans recours à des financements externes.</p> <p>Les capitaux propres constituent la quasi-totalité des ressources de la Société, le recours à l'endettement bancaire étant limité par la situation structurellement déficitaire de la Société.</p> <p>La Société n'a à ce jour pas eu recours à l'emprunt bancaire de façon substantielle et entend se financer pour l'essentiel par émission d'actions nouvelles jusqu'à ce que les conditions de rentabilité permettent le financement par la dette.</p> <p>Dans ces conditions, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. Toutefois, en cas de non admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext avant le 20 avril 2015, l'emprunt obligataire de 1 000 k€ augmenté des intérêts sera exigible. Les deux autres emprunts obligataires d'un montant total de 150 k€ seront exigibles au 16 mai 2015.</p> <p>Afin de couvrir les besoins de financement et en particulier l'inclusion des patients en phase 3, l'Assemblée générale mixte du 17 septembre 2014 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs pour initier une introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext compartiment C avec une levée de fonds. Ces capitaux devront permettre à la Société de poursuivre ses activités.</p> <p>Il est précisé qu'en cas de non réalisation de cette levée de fonds, la Société dispose</p>
-------------------	---	---

parmi les options possibles de la capacité de différer le lancement des études de Phase 3 et ainsi de préserver sa situation de trésorerie.

Risque de dépendance vis-à-vis des programmes en développement

Le développement d'un médicament exige des investissements considérables en temps et en ressources financières ainsi que l'implication d'un personnel très qualifié. Le futur succès de la Société et sa capacité à générer des revenus à long terme dépendront de la réussite du développement ainsi que du succès commercial de ses produits d'immunothérapie T-spécifique contre le cancer et notamment de la survenance de nombreux facteurs, tels que :

- la réussite de la Phase 3 pour le programme de développement sur le cancer du poumon et, dans une moindre mesure, la réussite de la Phase 2 pour le programme de développement sur les autres produits développés par la Société (immunothérapie spécifique sur d'autres types de cancer ou mucoviscidose) ;
- la mise en place de partenariats et/ou d'accords de licence ;
- l'autorisation de mise sur le marché (« AMM ») accordée par les autorités réglementaires ;
- la production à l'échelle industrielle et en quantités suffisantes de lots pharmaceutiques de qualité constante et reproductible ;
- l'acceptation des produits de la Société par la communauté médicale, les prescripteurs de soins et les tiers payants (tels que les systèmes de sécurité sociale) ; et
- leur succès commercial.

OSE Pharma est une société biopharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre le cancer grâce à une technologie appelée Memopi® qui augmente la réponse spécifique T cytotoxique. Le produit le plus avancé d'OSE Pharma est développé dans le cancer du poumon, OSE-2101 (Tedopi®) apprend au système immunitaire à éliminer les cellules cancéreuses.

Pour Tedopi®, la Société prévoit une étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon dit « non à petites cellules » (NSCLC). Par ailleurs, la technologie Memopi® peut également être développée en Phase 2 dans d'autres indications en oncologie (cancers de l'ovaire, du colon, du sein, de la prostate) ; il est également envisagé en combinaison avec d'autres produits d'immunothérapie.

Memopi® vise cinq antigènes tumoraux (TAA). Ils ont été sélectionnés car leur présence est liée à un mauvais pronostic et à la gravité de plusieurs cancers. Memopi® contient dix épitopes optimisés (fragment d'antigène tumoral pertinent), dérivés de ces cinq antigènes tumoraux, qui génèrent de fortes réponses spécifiques de cellules T cytotoxiques, conduisant le système immunitaire à éliminer les cellules tumorales qui expriment l'un de ces antigènes tumoraux.

Cette immunothérapie s'adresse à des patients répondeurs dits HLA-A2 positifs (HLA-A2 est un récepteur clé de la réponse T spécifique) et cette thérapie est de ce fait une médecine personnalisée. Si les développements de ce programme échouaient, ou qu'ils n'étaient pas in fine commercialisés ou si la Société n'arrivait pas, en parallèle, à diminuer sa dépendance vis-à-vis de ce programme, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient être significativement affectés.

Ce programme pourrait, si cela s'avérait nécessaire, faire l'objet de partenariats avec des sociétés pharmaceutiques plus expérimentées, à un stade plus ou moins avancé du développement du produit.

La technologie du médicament OSE2101 a obtenu des résultats positifs de Phase 2 chez les patients atteints de cancers du poumon, à un stade avancé invasif ou métastatique et lourdement pré-traités (en deuxième ligne thérapeutique et plus). Une survie globale médiane de 17 mois a été observée et elle est significativement corrélée à la réponse T cytotoxique, démontrant que la combinaison multi-épitopes joue un rôle thérapeutique grâce à la stimulation de la réponse immunitaire T spécifique. Par comparaison, les produits enregistrés en 2^e ligne thérapeutique dans le cancer du poumon ne dépassent pas 5 à 8 mois en médiane de survie.

OSE-2101 combinant plusieurs épitopes et visant plusieurs antigènes tumoraux, la combinaison permet d'envisager des réponses immunitaires et cliniques sur d'autres types de cancer (ovaire, colon, prostate, sein). A ce jour, l'objectif de la Société est de lancer et gérer la Phase 3 de son produit phare sur le cancer du poumon afin de confirmer les résultats obtenus en Phase 2 et obtenir l'AMM ; et de lancer, avec des partenaires industriels, une étude de Phase 2 en combinaison avec d'autres traitements du cancer (immunothérapie ou thérapies ciblées). Enfin ce produit peut être étudié cliniquement dans d'autres types de cancers chez des patients HLA-A2 positifs.

La Société a également en portefeuille un projet clinique indépendant dans la mucoviscidose, une maladie orpheline d'origine génétique caractérisée par une altération progressive de la fonction respiratoire grâce à une molécule présentant des propriétés anti-inflammatoires nouvelles. Cette molécule bénéficie d'une sécurité déjà largement établie en clinique ce qui permet de préparer immédiatement un essai clinique de Phase 2, visant à obtenir une réponse sur la dose efficace. Pour les développements en phase 2 sur ce produit OSE1101, les risques sont inhérents aux essais cliniques sur l'Homme, à savoir l'absence d'efficacité ou une tolérance insuffisante.

Le portefeuille propriétaire de la Société comprend ainsi d'autres applications pour son médicament. Si la Société ne parvenait pas à développer ce médicament sur une ou plusieurs applications cliniques, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient être significativement affectés.

Les risques stratégiques, qui incluent :

- les risques liés au retard et à l'arrêt du développement d'un ou de plusieurs des produits, à la non maîtrise de la planification et de son suivi
- les risques liés aux approches thérapeutiques retenues par la Société
- les risques liés à la recherche et à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et futurs
- les risques liés au besoin de financement de l'activité
- le risque lié aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles
- les risques liés à la finalisation de la phase 3 du produit phare
- les risques liés à l'environnement concurrentiel
- les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle
- les risques liés à des brevets et des droits de propriété intellectuelle détenus

		<p>par des tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l'absence de réussite commerciale des produits <p>Les risques liés à l'organisation de la Société, qui incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques de défaut de sous-traitance (et notamment ceux liés à l'externalisation des études cliniques et de la fabrication des produits) - les risques liés à la mise en jeu de la responsabilité en particulier en matière de responsabilité du fait des produits - le risque de pénurie de matières premières et des matières clés nécessaires à ses activités - les risques liés à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques <p>Les risques réglementaires et juridiques qui incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés à l'environnement réglementaire - Les risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) - Les risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des médicaments <p>Les risques financiers qui incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques de taux - les engagements hors bilan - le risque de change - le risque pays - le risque sur actions - le risque de dilution - les risques liés à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche - les risques liés aux engagements hors bilan générés par l'acquisition des droits auprès de Takeda
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions émises</p>	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le prix de marché des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - les principaux actionnaires continueront de détenir la majorité du capital de la Société ; - la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ; - l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée, calculé sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ;

		<p>- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes à court terme compte tenu de son stade de développement ; et</p> <p>la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution supplémentaire des actionnaires.</p>
Section E - Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'offre et estimation des dépenses liées à l'Offre	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>Environ 15 980 k€ pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% pouvant être porté à environ 18 377 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 21 134 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €).</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'offre, le montant brut de l'augmentation de capital serait de 10 200 k€ (sur la base d'un prix en bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8 €)</p> <p>Produit net estimé de l'Offre</p> <p>Environ 14 581 k€ pouvant être porté à environ 16 846 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 19 451 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1 399 k€, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'offre, le produit net de l'Offre serait de 9 119 k€ (sur la base d'un prix en bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8 €)</p>
E.2 a	Raison de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>Au 31 décembre 2014, la trésorerie de la Société est de 1 096 k€.</p> <p>La trésorerie disponible au 28 février 2015 est de 2 000 k€ (non audité – compte tenu des trois émissions obligataires d'un montant total de 1 150 k€ réalisée en janvier et février 2015)</p> <p>A la date du Prospectus, la Société ne dispose pas des fonds suffisants pour réaliser son programme de développement et en particulier la réalisation de sa Phase 3 sur la période 2015 à 2017.</p> <p>L'augmentation de capital d'un montant brut de 15 980 k€ (sur la base du prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €) constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour y parvenir.</p> <p>Une partie de cette augmentation de capital se fera en priorité par compensation de créance des obligations d'un montant de 1 150 k€ souscrites par Besançon Participations et Financière Tuileries Développement et David de Weese en 2015.</p>

Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital de 15 980 k€, les fonds en numéraire représenterait 14 830 k€ et auraient pour objet :

- A hauteur de 70% pour la réalisation de l'étude clinique pivot de phase 3 de Tedopi® dans le cancer du poumon non à petites cellules en Europe et aux Etats-Unis jusqu'en 2018.
- A hauteur de 20% pour lancer la réalisation d'études complémentaires sur les bénéfices de Tedopi® liés à son mécanisme d'action et ainsi renforcer son rationnel scientifique et médical en particulier dans le cadre de métastases cérébrales et augmenter ainsi les probabilités de partenariat avec des industriels pharmaceutiques
- Le solde de 10% du produit de l'offre servant à couvrir les frais de fonctionnement de la société jusqu'en 2018.

En cas de souscription à hauteur de 75% de l'offre, le montant brut de l'augmentation de capital serait de 10 200 k€ (sur la base d'un prix en bas de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 8 €). Dans ce cas, les fonds en numéraire représenteraient 9 050 k€ et auraient pour objet :

- en priorité, l'étude pivot de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe, dans le cancer du poumon dit « non à petites cellules » (NSCLC) pour Tedopi®.
- le paiement des dépenses courantes liées à l'activité sur la période 2015-2018.

La Société cherchera également des sources de financement complémentaires afin de mettre en œuvre sa stratégie et poursuivre le développement de ses projets, en particulier des aides publiques ou des financements industriels pour le développement des phases 2 pour la technologie Memopi® en combinaison avec d'autres traitements synergiques d'immunothérapie ou de thérapies ciblées ou dans d'autres indications en oncologie (cancers de l'ovaire, du colon, du sein, de la prostate).

Si le montant brut de l'augmentation de capital était supérieur à 20 000 k€, c'est-à-dire en cas d'exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation (sur la base d'un prix en haut de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 10,80 €), la Société devrait rembourser une dette d'un montant de 1 034 k€⁶ dans un délai de 18 mois.

En cas de non réalisation de l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche de nouvelles sources de financement pour financer ses essais cliniques et sa croissance à long terme, en particulier par le biais (i) d'accords possibles comprenant des paiements d'étape en relation avec ses programmes en développement qui pourront être licenciés à des partenaires, (ii) la signature de partenariats industriels et commerciaux et, le cas échéant, (iii) de nouvelles augmentations de capital.

⁶ Sur la base d'un taux de conversion de 1 CHF = 0.939521 EUR

<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'ensemble des actions composant le capital social, soit 8.025.947 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire (les « Actions Existantes ») ; et – 1 700 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 1 955 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et à un maximum de 2 248 250 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>Les chiffres mentionnés ci-dessus s'entendent post réalisation de la conversion automatique à compter de l'admission et de la première cotation des actions de la Société, de l'ensemble des actions de préférence Actions B existantes en actions ordinaires à raison d'une (1) action ordinaire pour une (1) action de préférence (les « Opérations »).</p> <p>A la date de la première cotation des actions, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Il est précisé que les Actions Offertes seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société. Les Actions Offertes seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date (voir le paragraphe 4.5 « Droits attachés aux actions » de la présente note d'opération s'agissant du droit à dividendes).</p> <p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec Invest Securities, augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15 %, soit un maximum de 255 000 actions nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation par laquelle elle s'engage à émettre, s'il le lui demande, un maximum de 293 250 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »), dans la limite globale de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>L'Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée par le Chef de File et Teneur de Livre en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une</p>
-------------------	--	---

période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 24 mars 2015 au 24 avril 2015.

Il est précisé que les Actions Offertes seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société.

Structure de l'Offre

La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que :
 - o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions),
 - o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative de prix est comprise entre 8 € et 10,80 € par action.

Le Prix de l'Offre ne pourra pas être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera fixée de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre ne pourra pas être fixé en dessous de 8 euros par action.

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera fixé le 25 mars 2015 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

La fourchette indicative du Prix de l'Offre est cohérente avec les résultats fournis par des méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

Date de jouissance

Jouissance courante.

Engagements de souscription

Plusieurs investisseurs se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 10 763 k€, soit environ 65,5% du montant brut de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €).

Une partie des engagements (9 586 k€) sera souscrite en numéraire et le solde de ces engagements (1 177 k€) se fera par compensation de créances converties en capital de la Société.

Parmi ces investisseurs figurent Emile Loria (Président de la Société), Dominique Costantini (Directeur Général de la Société) ainsi que d'autres actionnaires d'OSE Pharma historiques (Sigma Gestion, Monsieur Gilles Pélisson administrateur représentant Val Fourcats). L'ensemble des ordres de souscription des actionnaires de la Société représente un montant de 1 522 k€, soit environ 9,53 % du montant brut de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €).

Les sociétés Besançon Participations, Financière Tuileries Développement ainsi que Monsieur David de Weese (les deux derniers sont actionnaires de la Société) se sont engagés à souscrire à l'Opération à hauteur du nominal des obligations qu'ils détiennent, soit 1 150 k€, augmenté des intérêts courus jusqu'à la date de Règlement Livraison, soit environ 7,37 % du montant brut de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €). Ces souscriptions se feront exclusivement par compensation de créance.

Il est précisé que les engagements de souscriptions de plusieurs investisseurs, pour un total d'environ 9 393 k€, seront servis en priorité et intégralement. Tous les autres engagements de souscription reçus par la Société avant la date du Prospectus sont sans priorité spécifique et pourraient être réduits au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande.

Souscripteurs - montant en €	En numéraire		Compensation de créances		Total
	Prioritaire	Sans Priorité	Prioritaire	Sans Priorité	
Emile Loria		100 000			100 000
Dominique Costantini		200 000			200 000
Sous total Concert		300 000			300 000
Sigma Gestion		500 000			500 000
Financière Tuilerie Développement*			101 562		101 562
BAC investissement		50 000			50 000
Iberio		200 000			200 000
Sous total Investisseurs	0	750 000	101 562	0	851 562
Gilles Pelisson		100 000			100 000
Philippe Bodereau		50 000			50 000
Bernard Daugeras		20 000			20 000
Biotech Promise-Nabil Gharios	100 000				100 000
Gérard Tardy		100 000			100 000
David de Weese *			50 781		50 781
Besançon Participations*			1 024 658		1 024 658
Michel Manon		50 000			50 000
SPGP	500 000				500 000
Amplegest OPCVM	2 340 000				2 340 000
Amplegest Gestion Privée	2 072 650				2 072 650
Nyenburgh	1 000 000				1 000 000
Financière d'Uzès**	1 449 997				1 449 997
Belsize	200 000				200 000
Kallisté	100 000				100 000
Boscary**	253 800				253 800
EVO Investments	200 000				200 000
Sous total Public	8 216 447	320 000	1 075 438	0	9 611 885
Total	8 216 447	1 370 000	1 177 000	0	10 763 447
Total	9 586 447		1 177 000		10 763 447

(*) Sur la base d'une date de Règlement Livraison le 27 mars 2015

(**) Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,40 €.

Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.

A la connaissance de la Société, aucune autre personne n'a l'intention de passer un ordre de souscription de plus de 5%.

Garantie

L'émission ne fait ni l'objet d'une garantie de bonne fin ni d'une garantie de placement.

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pourront être réalisées du 25 mars 2015 au 24 avril 2015 (inclus) par Invest Securities agissant en qualité d'agent stabilisateur au nom et pour le compte de la Société.

Calendrier indicatif de l'opération

vendredi 6 mars 2015	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.
	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Offre
lundi 9 mars 2015	Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
mercredi 10 mars 2015	Réunion SFAF
mardi 24 mars 2015	Clôture de l'OPO et du Placement Global*. Centralisation de l'OPO Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre
mercredi 25 mars 2015	Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre 1ère cotation des actions existantes de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
vendredi 27 mars 2015	Règlement-livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
lundi 30 mars 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
vendredi 24 avril 2015	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre Fin de la période de stabilisation éventuelle

* Sauf clôture anticipée

		<p>Modalités de souscription</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 24 mars 2015 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 24 mars 2015 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p>Établissement financier introducteur Chef de File et Teneur de Livre</p> <p>Invest Securities</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'Offre	<p>Invest Securities et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et convention de blocage	<p>Société émettrice</p> <p>OSE Pharma</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation des actionnaires et porteurs de BSA de la Société</p> <p>Les principaux actionnaires (dont les concertistes), membres des organes de direction et/ou administrateurs de la Société, représentant 86,3% du capital avant l'opération, ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 365 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions usuelles.</p>
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	<p>Incidence sur la composition du capital social et des droits de vote avant et après opération</p> <p>Les calculs réalisés pour l'ensemble des tableaux ci-dessous sont basés sur les hypothèses suivantes :</p>

- (i) un prix égal au point médian de la fourchette indicative de Prix de l'Offre, soit 9,40 €,
- (ii) les personnes ayant signé un engagement de souscription sont servies à 100%,
- (iii) le capital social dilué tient compte de 770 495 actions issues des instruments dilutifs émis ou attribués ou à attribuer :
- 200 000 actions nouvelles issues de l'exercice des 40 000 BSA 2012-1
 - 413 981 actions nouvelles issues de l'exercice des 413 981 BSA 2014 souscrits, attribués ou à attribuer
 - 156 514 actions⁷ nouvelles issues de l'exercice des 156 514 BSA 2015 à attribuer

Il est précisé que les instruments dilutifs détenus par le Public représentent 72% de l'ensemble des instruments dilutifs.

Les BSA 2012 et BSA 2014 ont été attribués aux investisseurs antérieurs au processus d'introduction en bourse, ayant permis, par leur connaissance technique, leurs moyens ou leur expertise, de doter la Société des outils et ressources qui lui ont permis d'initier le processus d'introduction en bourse. Les BSA 2015 seront attribués aux détenteurs des obligations souscrites en 2015 suivant le ratio 1,25 BSA 2015 pour une action souscrite à l'introduction en bourse.

Détention avant l'offre

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 601 447	44,87%	3 605 596	40,99%
Guy Chatelain	275 000	3,43%	285 000	3,24%
Dominique Costantini	1 843 750	22,97%	1 875 000	21,32%
MS Medical Synergy	750 000	9,34%	750 000	8,53%
Sous-Total Concert	6 470 197	80,62%	6 515 596	74,07%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,55%	266 667	3,03%
Sigma Gestion	31 250	0,39%	62 500	0,71%
Financière Tuileries Développement	37 500	0,47%	63 505	0,72%
Financière du Bac	37 500	0,47%	50 000	0,57%
Bac Investissement	31 250	0,39%	41 667	0,47%
EMA Finances	25 000	0,31%	33 333	0,38%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,23%	25 000	0,28%
Health Innovation One	9 375	0,12%	12 500	0,14%
Ibero	25 000	0,31%	33 333	0,38%
Sous-Total Investisseurs	420 625	5,24%	588 505	6,69%
Public	1 135 125	14,14%	1 692 342	19,24%
Total	8 025 947	100%	8 796 443	100%

⁷ A titre indicatif, en prenant les hypothèses suivantes,

- Date de 1^{ère} cotation des actions de la Société sur Euronext Paris : 27 mars 2015
- Montant nominal : 1 150 k€
- Montant des intérêts : 27 k€
- Prix d'introduction situé au milieu de la fourchette de prix indicative, soit 9,40 € par action
- Compensation intégrale du nominal et des intérêts uniquement en actions, puis souscription de BSA 2015 suivant le ratio 1,25 BSA 2015 pour 1 action souscrite au moment de l'introduction en bourse,

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Détention après la réalisation de 75 % de l'Offre

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 612 085	38,84%	3 616 234	35,91%
Guy Chatelain	275 000	2,96%	285 000	2,83%
Dominique Costantini	1 865 026	20,05%	1 896 276	18,83%
MS Medical Synergy	750 000	8,06%	750 000	7,45%
Sous-Total Concert	6 502 111	69,91%	6 547 510	65,01%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,20%	266 667	2,65%
Sigma Gestion	84 441	0,91%	115 691	1,15%
Financière Tuileries Développement	48 304	0,52%	74 309	0,74%
Financière du Bac	37 500	0,40%	50 000	0,50%
Bac Investissement	36 569	0,39%	46 986	0,47%
EMA Finances	25 000	0,27%	33 333	0,33%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,20%	25 000	0,25%
Health Innovation One	9 375	0,10%	12 500	0,12%
Ibero	46 276	0,50%	54 609	0,54%
Sous-Total Investisseurs	511 215	5,50%	679 095	6,74%
Public	2 287 621	24,60%	2 844 838	28,25%
Total	9 300 947	100%	10 071 443	100%

Détention après la réalisation de 100 % de l'Offre

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 612 085	37,14%	3 616 234	34,45%
Guy Chatelain	275 000	2,83%	285 000	2,72%
Dominique Costantini	1 865 026	19,18%	1 896 276	18,07%
MS Medical Synergy	750 000	7,71%	750 000	7,15%
Sous-Total Concert	6 502 111	66,85%	6 547 510	62,38%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,11%	266 667	2,54%
Sigma Gestion	84 441	0,87%	115 691	1,10%
Financière Tuileries Développement	48 304	0,50%	74 309	0,71%
Financière du Bac	37 500	0,39%	50 000	0,48%
Bac Investissement	36 569	0,38%	46 986	0,45%
EMA Finances	25 000	0,26%	33 333	0,32%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,19%	25 000	0,24%
Health Innovation One	9 375	0,10%	12 500	0,12%
Ibero	46 276	0,48%	54 609	0,52%
Sous-Total Investisseurs	511 215	5,26%	679 095	6,47%
Public	2 712 621	27,89%	3 269 838	31,15%
Total	9 725 947	100%	10 496 443	100%

Détention après réalisation de 100 % de l'Offre et exercice de l'intégralité de la clause d'extension

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 612 085	36,19%	3 616 234	33,63%
Guy Chatelain	275 000	2,76%	285 000	2,65%
Dominique Costantini	1 865 026	18,69%	1 896 276	17,64%
MS Medical Synergy	750 000	7,51%	750 000	6,98%
Sous-Total Concert	6 502 111	65,15%	6 547 510	60,90%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,05%	266 667	2,48%
Sigma Gestion	84 441	0,85%	115 691	1,08%
Financière Tuileries Développement	48 304	0,48%	74 309	0,69%
Financière du Bac	37 500	0,38%	50 000	0,47%
Bac Investissement	36 569	0,37%	46 986	0,44%
EMA Finances	25 000	0,25%	33 333	0,31%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,19%	25 000	0,23%
Health Innovation One	9 375	0,09%	12 500	0,12%
Ibero	46 276	0,46%	54 609	0,51%
Sous-Total Investisseurs	511 215	5,12%	679 095	6,32%
Public	2 967 621	29,73%	3 524 838	32,78%
Total	9 980 947	100%	10 751 443	100%

Détention après réalisation de 100 % de l'Offre et exercice de l'intégralité de la clause d'extension et de l'option de surallocation

Noms	Capital existant		Capital potentiel	
	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital et des droits de vote
Emile Loria	3 612 085	35,16%	3 616 234	32,74%
Guy Chatelain	275 000	2,68%	285 000	2,58%
Dominique Costantini	1 865 026	18,15%	1 896 276	17,17%
MS Medical Synergy	750 000	7,30%	750 000	6,79%
Sous-Total Concert	6 502 111	63,29%	6 547 510	59,28%
Aperana Consulting (Alexis Peyroles)	205 000	2,00%	266 667	2,41%
Sigma Gestion	84 441	0,82%	115 691	1,05%
Financière Tuileries Développement	48 304	0,47%	74 309	0,67%
Financière du Bac	37 500	0,36%	50 000	0,45%
Bac Investissement	36 569	0,36%	46 986	0,43%
EMA Finances	25 000	0,24%	33 333	0,30%
GHL Assurance / Edenvy	18 750	0,18%	25 000	0,23%
Health Innovation One	9 375	0,09%	12 500	0,11%
Ibero	46 276	0,45%	54 609	0,49%
Sous-Total Investisseurs	511 215	4,98%	679 095	6,15%
Public	3 260 871	31,74%	3 818 088	34,57%
Total	10 274 197	100%	11 044 693	100%

Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société

Sur la base des capitaux propres figurant dans les comptes consolidés de la Société clos au 30 juin 2014 établis selon le référentiel comptable IFRS , du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date de première cotation (post réalisation des Opérations) et d'un prix égal au prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) en prenant comme hypothèses :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	0,18 €	0,73 €
Après émission de 1275000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 75%) (2)	1,32 €	1,71 €
Après émission de 1700000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100%)	1,65 €	2,00 €
Après émission de 1955000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	1,84 €	2,17 €
Après émission de 2248250 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension et Option de sur-allocation)	2,04 €	2,35 €

(1) En cas d'exercice des instruments dilutifs existant en date du présent document et donnant droit à l'attribution de 770496 actions supplémentaires potentielles

(2) Dans le cas où les souscriptions représenteraient seulement les trois-quarts du nombre d'Actions Nouvelles.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du présent Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de première cotation des actions (post réalisation des Opérations décrites à la section 4.1 de la présente note d'opération) serait la suivante, en prenant pour hypothèse:

		Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)
		Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,91%
		Après émission de 1275000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 75%) (2)	0,86%	0,80%
		Après émission de 1700000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100%)	0,83%	0,76%
		Après émission de 1955000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	0,80%	0,75%
		Après émission de 2248250 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'Offre à 100% et utilisation intégrale de la Clause d'Extension et Option de sur-allocation)	0,78%	0,73%
		<p><i>(1) En cas d'exercice des instruments dilutifs existant en date du présent document et donnant droit à l'attribution de 770496 actions supplémentaires potentielles</i></p> <p><i>(2) Dans le cas où les souscriptions représenteraient seulement les trois-quarts du nombre d'Actions Nouvelles.</i></p>		
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.		